



Bruxelles, le 14 avril 2014

A l'attention de Monsieur Schlabe

Objet : cafétéria

Cher Monsieur,

Dans plusieurs documents émis par l'école, nous avons pu noter la référence à une cafétéria.

- Dans le règlement de l'école pour les élèves de S1-S4, disponible sur le site, en page 6:
16.12 Absence d'un professeur
....
Dans certains cas, et avec autorisation du conseiller d'éducation, les élèves pourront se rendre à la salle d'étude, à la bibliothèque ou à la cafétéria.
.....
Les salles mises à la disposition des élèves sont les suivantes :
 - La cafétéria
- School plan 2014 – page 4: Preparatory works for opening in September (Sandwich service from Jan 2015).
- 2013-2014 - Joint Education Council – 06.05.2014 - Document N°3 - Moving for the school year 2014-2015 (Bâtiment R (salle polyvalente) : Cafétéria (sous-sol).

De plus, Madame Gallas aurait indiqué / confirmé aux représentants des élèves participant au Conseil Education du Secondaire que l'an prochain une cafétéria serait ouverte.

Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise par le Conseil d'administration de l'APEEE quant à l'ouverture et à la gestion d'une cafétéria et aucune discussion n'a eu lieu entre l'école et l'APEEE.

Tenant compte du fait que:

- dans le PV du Conseil d'Administration de l'école du 1^{er} octobre 2013, on peut lire à propos de la cafétéria "Mr Kivinen rappelle également que les bénéfices couvrent rarement les frais encourus. L'organisation des journées dans les EE fait qu'il n'y a pas beaucoup de pauses. Dès lors, tout le monde vient au même moment à la cafétéria. Les personnes engagées à la cafétéria travaillent beaucoup pendant 2h par jour mais le reste de la journée est très calme. Mr O'Byrne explique que la cantine est parfois

remplie et qu'une solution doit être trouvée pour désengorger la cantine de toute façon. Mr Kivinen laisse le soin à l'école et aux parents de développer le concept".

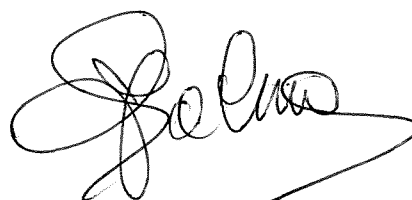
- Que le déficit des cafétérias a été confirmé par les Présidents des autres associations de parents des écoles européennes de Bruxelles.
- Que l'APEEE ne souhaite pas avoir à gérer une nouvelle motion de refus de son budget en assemblée générale pour cause de prix trop élevés;
- Que notre APEEE applique le principe répété et confirmé en assemblée générale que chaque service a son propre budget, qu'aucun transfert n'est permis entre les services et que le budget doit être en équilibre.
- Que peu d'élèves sont susceptibles d'utiliser ce service;

il nous est impossible pour le moment de planifier et gérer une cafétéria.

Nous souhaiterions dès lors - afin d'organiser au mieux l'année scolaire 2014-2015 - discuter avec vous les solutions envisageables pour satisfaire non seulement les enfants inscrits à la cantine mais également ceux amenant des tartines de la maison afin de ne pas devoir faire face aux problèmes soulevés en 2013-2014.

D'avance je vous remercie.

Bien à vous,



Joëlle Salmon
Présidente

c.c : Mr Kivinen, Mme Gallas.